

Affaire suivie par : Valentine HERBRETEAU

Tél. : 02.53 33 01 36

Courriel : asso.maires@cdg85.fr

Référence : VH/MP – 2024-001

Objet : Carte scolaire

FSU 85

Mesdames et Messieurs les représentants de la FSU de  
Vendée

Pôle associatif (Rez de Chaussée – Porte C)

71 boulevard Aristide Briand

BP 01 – 85001 La Roche Sur Yon Cedex


La Roche-sur-Yon,  
Le 03 janvier 2024

Mesdames et Messieurs les représentants de la FSU 85

Vous trouverez ci-joint copie du courrier qui a été adressé par l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée à Madame la Directrice Académique de Vendée au sujet des modalités d'élaboration de la carte scolaire.

Celui-ci fait état des difficultés rencontrées par les élus locaux dans le calendrier actuel de mise en œuvre de la carte scolaire et notamment les modulations opérées en septembre.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer Mesdames, Messieurs l'expression de mes sincères salutations.



**LA PRÉSIDENTE,**

**Anne-Marie COULON**  
**Conseillère Départementale**  
**Maire de MOUZEUIL-SAINT-MARTIN**

*Notre mission,  
faciliter  
les vôtres !*

Affaire suivie par : Valentine HERBRETEAU

Tél. : 02.53 33 01 36

Courriel : asso.maires@cdg85.fr

Référence : VH/MP – 2023-051

Objet : Carte scolaire

Inspection Académique de Vendée  
Madame Elisabeth FARINA-BERLIOZ  
Directrice Académique des Services de l'Education  
Nationale de Vendée  
Cité Administrative Travot - BP 777  
85020 LA ROCHE-SUR-YON

La Roche-sur-Yon,  
Le 11 décembre 2023

Madame la Directrice Académique,

Par courrier en date du 14 novembre 2023, vous m'avez informée ainsi que l'ensemble des maires de Vendée sur les modalités d'élaboration de la carte scolaire, en deux phases l'une en juin, l'autre en septembre, en vue de la préparation de la rentrée 2024.

Ayant rencontré des maires à de nombreuses reprises à ce sujet, je tenais à vous faire part de leur incompréhension quant à la phase d'ajustement ayant lieu au moment de la rentrée scolaire en septembre.

Vous le savez, les élus locaux sont très attachés à la présence d'une école sur leur territoire. Elle est bien souvent gage de dynamisme, d'attractivité et de vitalité pour nos bourgs et notamment pour les nombreuses communes rurales de Vendée.

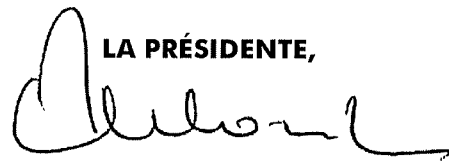
Si nous entendons qu'une variation des effectifs peut conduire à des ouvertures ou fermetures de classe selon les territoires, il n'est en revanche pas concevable de voir ces modulations s'opérer en septembre.

La rentrée des classes est préparée en amont par les élus locaux et leurs services, afin d'offrir aux élèves et enseignants les meilleures conditions d'apprentissage et ce dès le début de l'année. Elle induit le recrutement de personnel accompagnant, l'aménagement de locaux, l'organisation éventuelle des services périscolaires périphériques.

Aussi, une fermeture ou une ouverture non anticipée est préjudiciable au bon fonctionnement de la collectivité et toujours mal perçue, tant par les parents d'élèves, que les élus ou encore le corps éducatif.

A cet égard, je sollicite qu'il soit mis fin aux ouvertures et fermetures de classe en septembre et que la carte scolaire puisse être arrêtée avant les congés d'été afin de garantir une qualité d'accueil et d'enseignement la plus optimale possible pour nos élèves.

Restant à votre disposition pour vous rencontrer et poursuivre les échanges à ce sujet, je vous prie d'agréer, Madame la directrice académique l'expression de mes sincères salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Coulon', written in a cursive style.

**LA PRÉSIDENTE,**

**Anne-Marie COULON**

**Conseillère Départementale**

**Maire de MOUZEUIL-SAINT-MARTIN**